

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

INTITULE DE L'OPERATION : Etude de révision des PDAU, études POS, études géotechniques et spécifique, études générales, sismique à travers les wilayas.

Conformément à l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et en application de dispositions des articles 65 et 82 décret n°15 -247 du 16 septembre 2015, portant réglementaire des marchés publics et délégations des services publics, la Direction de L'Urbanisme, L'Architecture et de la Construction de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à Avis D'appel D'offres Ouvert avec exigences des capacités minimales N°02/2026 paru dans la presse, relatif au projet : **Élaboration des études de plan d'occupation des sols (POS)- Programme 2026**

Qu'après le jugement des offres le projet est attribué provisionnement comme suit :

Lot	Soumissionnaire NIF	Note Technique	Montant de l'offre en TTC « DA »	Montant après correction en TTC « DA »	Délai de réalisation « mois »	Critère de choix
LOT 01 : POS SU 17 commune Bordj Badji Mokhtar (ACL) (100,00 ha)	CENTRE D'ETUDE ET DE REALISATION EN URBANISME - URBOR ----- NIF: 000031010478742	50.00	4.760.000,00 DA	4.760.000,00 DA	5 mois	Offre moins disant
LOT 02 : POS SAU 18 commune Bordj Badji Mokhtar (ACL) (88,10 ha)	GROUPEMENT BAUN-CIAT (BET BAUN + BET CIAT) ----- NIF: 00080108825973200000	43.83	5.241.950,00 DA	5.241.950,00 DA	6 mois	Offre moins disant

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar dans le délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou dans le BOMOP si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos, la date limite pour introduire le recours est prolongée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés, sont invités à se rapprocher des services de la Direction de L'Urbanisme, L'Architecture et de la Construction, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.